

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 515

18 mars 2011

### SOMMAIRE

<b>Adro Beheer S.A., SPF</b> .....	<b>24691</b>	<b>Damovo Managed Services Luxembourg</b>	
<b>Ahmose S.A.</b> .....	<b>24679</b>	<b>S.à r.l.</b> .....	<b>24716</b>
<b>ALF Participations S.A.</b> .....	<b>24679</b>	<b>DB Equity S.à r.l.</b> .....	<b>24719</b>
<b>ALMAGEST Wealth Management S.A.</b> ..	<b>24679</b>	<b>DB Valoren S.à r.l.</b> .....	<b>24719</b>
<b>Altea Europe S.A.</b> .....	<b>24681</b>	<b>Déco-Peint Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>24691</b>
<b>Altea Europe S.A.</b> .....	<b>24681</b>	<b>DLM International</b> .....	<b>24716</b>
<b>Altea Europe S.A.</b> .....	<b>24681</b>	<b>Donald Luxco s.à r.l.</b> .....	<b>24716</b>
<b>Aquila S.A.</b> .....	<b>24717</b>	<b>E.F.IM. S.A.</b> .....	<b>24674</b>
<b>Aquila S.A.- SPF</b> .....	<b>24717</b>	<b>Ets. Hoffmann - Neu Combustibles S.A.</b>	
<b>Aranda Holding S.A.</b> .....	<b>24682</b>	.....	<b>24720</b>
<b>Aranda S.A.</b> .....	<b>24682</b>	<b>EXSLB</b> .....	<b>24690</b>
<b>Arckelle SA</b> .....	<b>24682</b>	<b>Fiduciaire Becker, Gales &amp; Brunetti S.A.</b>	
<b>Argolis Investment S.A.</b> .....	<b>24678</b>	.....	<b>24720</b>
<b>Ascari SA</b> .....	<b>24682</b>	<b>Financial Fleurus Holding S.A.</b> .....	<b>24720</b>
<b>Ascona-Tankschiffahrt S.à r.l.</b> .....	<b>24682</b>	<b>Fleurs Backes Sarl</b> .....	<b>24720</b>
<b>Asgard Real Estate Private Equity S.à r.l.</b>		<b>Four Seas S.A.</b> .....	<b>24681</b>
.....	<b>24674</b>	<b>F&amp;R S.A.</b> .....	<b>24720</b>
<b>Asser S.A.</b> .....	<b>24679</b>	<b>GBL Group S.à r.l.</b> .....	<b>24675</b>
<b>Auchan Luxembourg</b> .....	<b>24685</b>	<b>Iberlux Investment S.A.</b> .....	<b>24685</b>
<b>BCN Realty (Barcelona) S.à r.l.</b> .....	<b>24682</b>	<b>Iberlux Investment S.A.</b> .....	<b>24717</b>
<b>Bearbull Selector</b> .....	<b>24674</b>	<b>Juamca S.A., SPF</b> .....	<b>24691</b>
<b>Big Six S.A.</b> .....	<b>24685</b>	<b>LRP Luxembourg Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>24675</b>
<b>Burnside S.à r.l.</b> .....	<b>24686</b>	<b>LRP V Luxembourg Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>24686</b>
<b>Cardaim S.A.</b> .....	<b>24685</b>	<b>New International Investment Company</b>	
<b>Cardaim S.A.</b> .....	<b>24686</b>	<b>S.à r.l.</b> .....	<b>24716</b>
<b>Cardaim S.A.</b> .....	<b>24689</b>	<b>Novator Properties S.à r.l.</b> .....	<b>24686</b>
<b>Cellon</b> .....	<b>24689</b>	<b>Optimum Conseil S.A.</b> .....	<b>24679</b>
<b>Chaussures Eram S.à r.l.</b> .....	<b>24690</b>	<b>Paramafin S.A., SPF</b> .....	<b>24691</b>
<b>Classica, S.A. S.P.F.</b> .....	<b>24690</b>	<b>responsAbility BOP Investments S.C.A. SI-</b>	
<b>Cofima Finance SA, SPF</b> .....	<b>24690</b>	<b>CAR</b> .....	<b>24675</b>
<b>Colt Financial Holding S.A.</b> .....	<b>24691</b>	<b>Rozea Lux Holding S.A.</b> .....	<b>24691</b>
<b>Cube Properties S.à r.l.</b> .....	<b>24686</b>	<b>Sontsa S.à r.l.</b> .....	<b>24687</b>
<b>Damovo Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>24691</b>	<b>Syntegra Investment Holding III S. à r.l.</b>	
<b>Damovo II S.à r.l.</b> .....	<b>24717</b>	.....	<b>24683</b>
<b>Damovo I S.à r.l.</b> .....	<b>24716</b>		

**E.F.IM. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Banque Domiciliaire  
Signatures

Référence de publication: 2011020970/13.

(110025394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Asgard Real Estate Private Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.705.

**EXTRAIT**

En date du 9 novembre 2010, les associés de la société Asgard Real Estate Private Equity S.à r.l. ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Benoît Nasr en tant qu'administrateur C de la Société avec effet immédiat.
- d'approuver, avec effet immédiat, la nomination de Monsieur David Catala, né le 19 janvier 1979 à Gent, Belgique, et domicilié professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en tant qu'administrateur C de la Société pour une durée illimitée.
- de renouveler les mandats de
  - \* Christoph Michael Mölleken, administrateur A
  - \* Nabil El Fahli, administrateur B
  - \* AUB Secretaries Limited, administrateur Cpour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Asgard Real Estate Private Equity S.à r.l.*  
Signature

Référence de publication: 2011003993/22.

(110002818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

---

**Bearbull Selector, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 114.340.

Les comptes au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2011.

*Pour BEARBULL SELECTOR*  
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.  
Agent Domiciliaire  
Marc-André BECHET / Martine VERMEERSCH  
Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2011021465/15.

(110025027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**LRP Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.115.550,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 100.217.

—  
*Extrait des Résolutions de l'associé unique du 21 décembre 2010*

L'associé unique de la Société, a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Paul Lamberts en tant que gérant B, et ce avec effet rétroactif au 20 décembre 2010;
- de nommer Hille-Paul Schut, employé, né le 29 septembre 1977 à 's Gravenhage (Pays-Bas), résidant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société, ce avec effet rétroactif au 20 décembre 2010 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Hille-Paul Schut

*Mandataire*

Référence de publication: 2011036487/18.

(100200379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

**responsAbility BOP Investments S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 132.074.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 février 2011.

Référence de publication: 2011020826/11.

(110025080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

**GBL Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 157.904.

—  
**STATUTS**

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

- 1.- La société Princess Holding Lux S.à r. l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,
- 2.- Monsieur Jean-Louis BUSSEAU, administrateur de sociétés, demeurant F-75016 Paris, 28, rue Claude TERRASSE,
- 3.- Monsieur Jean-Paul LIBERT, administrateur de sociétés, demeurant PA-19311 Avondale (Pennsylvanie), 150, Shinnecock Hill,

Tous ici représentés par Mademoiselle Stéphanie SALIN, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,

en vertu de trois procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

**Titre I<sup>er</sup> .- Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, par les comparants, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée, GBL GROUP S.à r.l., qui sera régie par les lois y relatives, et notamment

celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toutes autres manières, les vendre ou les échanger.

La société peut acquérir et vendre des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, ou de droits immobiliers.

La société a également pour objet la détention, l'achat, la mise en valeur, l'exploitation et la vente de toutes propriétés intellectuelles luxembourgeoises et étrangères, certificats d'addition et brevets de perfectionnement, méthodes, procédés, inventions, marques de fabrique, franchises, moyens de fabrication et la concession de toutes licences totales ou partielles des dites propriétés intellectuelles.

En outre, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «GBL GROUP S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du gérant ou du conseil de gestion, et le cas échéant, en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision rendue par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales dans tout autre lieu du pays, ainsi qu'à l'étranger.

## **Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), représenté par CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les quatre-vingt dix jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément aux termes de l'article 16 des présents statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, fonction et proportionnel aux parts existantes.

**Art. 10.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 11.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Toute opération de cession n'est opposable à la société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

**Art. 12.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

**Art. 13.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

### **Titre III.- Administration et Gérance**

**Art. 14.** La Société est gérée par un ou plusieurs mandataires (dénommé «Gérant» s'il s'agit d'un mandataire unique, ou formant un «Conseil de gérance» dans l'hypothèse d'une pluralité de mandataires, et seront nommés de catégorie A et de catégorie B), associés ou non, salariés ou gratuits.

Ils sont nommés soit dans l'acte de société, pour un temps limité, ou sans limitation de durée, soit par décision des associés réunis en assemblée, et représentant plus de la moitié du capital social.

Dans l'hypothèse d'une pluralité de mandataires, tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, sauf ceux que la loi réserve à la décision des associés, seront établis par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Toutefois, les restrictions apportées aux pouvoirs des gérants par les statuts ne sont pas opposables aux tiers, même si elles sont publiées.

Chaque gérant représente la société à l'égard des tiers et en justice, en demandant ou en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

**Art. 16.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

**Art. 17.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 18.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

**Art. 19.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 20.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

## Titre V.- Dispositions générales

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2011.

### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été arrêtés, les comparants pré qualifiés, représentés comme dit, déclarent souscrire les cent vingt-cinq (125) parts sociales, comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (EUR)	% de capital social
La société Princess Holding Lux S.à r.l . . . . .	43	4.300	34%
Monsieur Jean-Louis BUSSEREAU . . . . .	41	4.100	33%
Monsieur Jean-Paul LIBERT . . . . .	41	4.100	33%
Total . . . . .	125	12.500	100

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.000.-.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

2.- Sont nommés au conseil de gérance pour une durée indéterminée:

Monsieur Emmanuel GALICHON, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement F-75007 Paris, 153, rue de l'Université, en qualité de gérant de catégorie A.

Monsieur Frédéric MONCEAU, expert-comptable, demeurant professionnellement L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, en qualité de gérant de catégorie B.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le mandataire des parties comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. SALIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2011. Relation: LAC/2011/235. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004274/171.

(110004034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

### **Argolis Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 157.950.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2011.

Référence de publication: 2011020834/10.

(110024967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

**Ahmose S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 146.129.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011020838/10.

(110025386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**ALF Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 149.980.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011020840/10.

(110025034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**ALMAGEST Wealth Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 156.840.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 février 2011.

Référence de publication: 2011020843/10.

(110024990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Asser S.A., Société Anonyme,  
(anc. Optimum Conseil S.A.).**

Siège social: L-8077 Bertrange, 183, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 49.828.

L'an deux mil dix, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme  
OPTIMUM CONSEIL S.A.

établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro 49.828,  
constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage,  
en date du 20 décembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 168 du 12 avril 1995

dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du  
31 mai 1999,

publié au Mémorial C, numéro 620 du 18 août 1999, par le notaire Paul Frieders, de résidence à Luxembourg, en date  
du 31 octobre 2000, publié au Mémorial C, numéro 407 du 2 juin 2001, par le notaire Marthe Thyès-Walch, alors de  
résidence à Luxembourg, en date des 15 mai 2002, publié au Mémorial C, numéro 1170 du 3 août 2002 et 1<sup>er</sup> avril 2004,  
publié au Mémorial C, numéro 613 du 15 juin 2004 et par le notaire Alex WEBER, de résidence à Bascharage en date du  
26 octobre 2006, publié au Mémorial C, numéro 103 du 2 février 2007 et 20 avril 2007, publié au Mémorial C, numéro  
1285 du 27 juin 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Anne Bévière, employée privé, demeurant professionnellement  
à Bertrange, qui désigne comme secrétaire Monsieur Guy Streff, employé privé demeurant professionnellement à Re-  
dange-sur-Attert.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur John Turpel, administrateur de sociétés, demeurant à L-7636 Ernzen.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I - Que la présente Assemblée générale Extraordinaire a pour ordre du jour:



### Ordre du jour

1. Changement de la dénomination sociale en ASSER S.A et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts
2. Transfert du siège social à L-8077 Bertrange, 183, route de Luxembourg
3. Changement subséquent de l'article 2 alinéa 1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante: «Le siège social est établi à Bertrange.»
4. Changement subséquent de l'article 13 alinéa 1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante: «L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année le troisième mercredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune à désigner par les convocations.»
5. Divers.

Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signé par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il appert de cette liste de présence que les 1250 actions actuellement en circulation et représentant l'intégralité du capital social sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en ASSER S.A. et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . «Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de «ASSER S.A.»»

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social à sa nouvelle adresse sise à L-8077 Bertrange, 183, route de Luxembourg.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide par conséquence de ce qui précède de modifier le premier alinéa du deuxième article des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1<sup>er</sup>** . Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 13 alinéa 1 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année le troisième mercredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune à désigner par les convocations.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE EUROS (1.000.- euros) A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement tenues des frais et honoraires découlant des présentes

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et, après lecture faites aux comparants et membres du bureau, ces derniers, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Bévière, Streff, Turpel, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, Le 23 décembre 2010. Relation: RED/2010/2006. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Releveur ff. (signé): Els.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 23 décembre 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2011036524/78.

(100200412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.



**Altea Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 65.220.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2010.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signature

Référence de publication: 2011020844/12.

(110025102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

**Altea Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 65.220.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2010.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signature

Référence de publication: 2011020845/12.

(110025103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

**Altea Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 65.220.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2010.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signature

Référence de publication: 2011020846/12.

(110025104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

**Four Seas S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.902.

*Remplace le dépôt du 10/06/2010 L100081835.04*

Suite à une erreur matérielle dans les comptes annuels au 31 décembre 2009, la société dépose une nouvelle version des comptes au 31 décembre 2009, remplaçant ainsi la version des comptes précédente déposé au registre de commerce et des sociétés en date du 10 juin 2010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

*Pour FOUR SEAS S.A.*

SGG S.A

Signatures

Référence de publication: 2011036445/16.

(100201044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

**Aranda S.A., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. Aranda Holding S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 77.021.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Senningerberg, le 9 février 2011.  
Référence de publication: 2011020852/11.  
(110024883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Arckelle SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 148.603.

Les comptes annuels au 30.06.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARCKELLE S.A.  
Société Anonyme

Référence de publication: 2011020853/11.  
(110025699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Ascari SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 130.613.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASCARI S.A.  
Société Anonyme

Référence de publication: 2011020855/11.  
(110025252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Ascona-Tankschiffahrt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 47.417.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011020856/10.  
(110025648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**BCN Realty (Barcelona) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 108.082.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011020866/11.  
(110025358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Syntegra Investment Holding III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.689.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Syntegra Holding III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 109.688, having an aggregate share capital of EUR 12,600, being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Syntegra Investment Holding III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.689, having a share capital of EUR 12,600 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, on 27 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1355 on 9 December 2005. The articles of association (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, on 13 April 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1170 on 4 June 2010.

The Sole Shareholder is here represented by any lawyer of Loyens & Loeff Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

I. One hundred twenty-six (126) Shares in registered form with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Insertion of a new paragraph under article 16 of the Articles;

III. The Sole Shareholder thus resolves to take the following resolutions:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolves to insert a new paragraph under article 16 of the Articles, which will have the following wording:

"Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company."

*Estimate of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

*Declaration*

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

**A COMPARU:**

Syntegra Holding III S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109.688, avec un capital social de EUR 12,600,, en sa qualité d'associé unique (l'Associé Unique) de Syntegra Investment Holdings III S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109.689, avec un capital social de EUR 12,600 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, le 27 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 1355 du 9 décembre 2005. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés la dernière fois suivant un acte du notaire Maître Paul Bettingen le 13 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 1171 du 4 juin 2010.

L'Associé Unique est représenté par tout avocat collaborateur de l'étude Loyens & Loeff Luxembourg avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée à cet acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. Cent vingt-six (126) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur tous les points de l'ordre du jour reproduit ci-après.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Insertion d'un nouveau paragraphe à l'article 16 des Statuts;

*Résolution unique*

L'Associé Unique décide en plus d'insérer un nouveau paragraphe à l'article 16 des Statuts, qui aura la teneur suivante:  
«Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.»

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la société en raison du présent acte sont estimés à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ce mandataire a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: J. A. Charvet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2011. LAC/2011/88. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Releveur (signé): p.d. Tom Benning.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004457/115.

(110004017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

---

**Auchan Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 45.515.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2011.

Référence de publication: 2011020858/10.

(110024985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Iberlux Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.479.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

11, Boulevard Royal

B.P. 742

L-2017 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011021078/14.

(110025510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Cardaim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 118.706.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2011.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2011020900/12.

(110025568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Big Six S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 80.468.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011020871/10.

(110025148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Burnside S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4940 Bascharage, Z.I. Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 69.347.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2011.

Référence de publication: 2011020880/10.

(110025804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

**Cube Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,****(anc. Novator Properties S.à r.l.).**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 136.604.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2011.

Référence de publication: 2011020891/11.

(110024909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

**LRP V Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 883.250,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.375.

—  
*Extrait des Résolutions de l'associé unique du 21 décembre 2010*

L'associé unique de la Société, a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Paul Lamberts en tant que gérant B, et ce avec effet rétroactif au 20 décembre 2010;
- de nommer Hille-Paul Schut, employé, né le 29 septembre 1977 à 's Gravenhage (Pays-Bas), résidant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société, ce avec effet rétroactif au 20 décembre 2010 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Hille-Paul Schut

*Mandataire*

Référence de publication: 2011036488/18.

(100200369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

**Cardaim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 118.706.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2011.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2011020901/12.

(110025569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

**Sontsa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 142.812.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth of December.

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

1) Mr. Ville MIETTINEN, investor, born in Geneva (Switzerland), on June 5, 1975, residing in FI-00100 Helsinki, Eerinkatu 1B9 (Finland), and

2) Mr. Santtu PARIKKA, investor, born in Helsinki (Finland), on July 7, 1971, residing in FI-00100 Helsinki, Puolahruu 17B (Finland),

here represented by Mr. Christian DOSTERT, private employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing persons, represented as said before, have declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "SONTSA S.à r.l.", established and having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 142812, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, on the 13<sup>th</sup> of October 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2828 of the 25<sup>th</sup> of November 2008;

- That the appearing persons, as sole members of the Company (the "Members"), declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take, through their proxy-holder, the following resolutions by unanimity:

*First resolution*

The Members decide to transfer the registered office to L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

*Second resolution*

The Members decide to amend the corporate purpose in order to give article 3 of the by-laws the following wording:

**" Art. 3. Corporate purpose.**

3.1 The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

3.2 The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

3.3 The Company may borrow in any form whatever. The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

3.4 Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

3.5 The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension."

*Third resolution*

The Members decide to accept the resignation of Mr. Niclas LINDQVIST as manager of the Company and to grant him full and entire discharge for the performance of his duty until today's date.

*Fourth resolution*

The Members decide to amend the statutory power of signature of the managers and to give subsequently article 10 of the articles of association the following wording:

**" Art. 10. Representation.**

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of the sole manager and, in the case of a plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.



10.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand and twenty Euros.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing persons, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

#### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### ONT COMPARU:

1) Monsieur Ville MIETTINEN, investisseur, né à Genève (Suisse), le 5 juin 1975, demeurant à FI-00100 Helsinki, Eerkinkatu 1B9 (Finlande), et

2) Monsieur Santtu PARIKKA, investisseur, né à Helsinki (Finlande), le 7 juillet 1971, demeurant à FI-00100 Helsinki, Puolahrju 17B (Finlande),

ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "SONTSA S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 142812, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2828 du 25 novembre 2008;

- Que les comparants, en tant que seuls associés de la Société (les "Associés"), déclarent qu'ils se réunissent en assemblée générale extraordinaire et prennent, par leur mandataire, à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Les Associés décident de transférer le siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

#### Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'objet social afin de donner à l'article 3 des statuts la teneur suivante:

#### " Art. 3. Objet social.

3.1 La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.4 Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

3.5 La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension."

*Troisième résolution*

Les Associés décident d'accepter la démission de Monsieur Niclas LINDQVIST comme gérant de la Société et de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'en date de ce jour.

*Quatrième résolution*

Les Associés décident de modifier le régime de signature statutaire des gérants et de donner subséquemment à l'article 10 des statuts la teneur suivante:

**" Art. 10. Représentation.**

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un membre du conseil de gérance.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des Statuts.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille vingt euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2010. LAC/2010/57654. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003417/137.

(110002861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

---

**Cellon, Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Bascharage, Z.I. Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 25.789.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2011.

Référence de publication: 2011020919/10.

(110025805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Cardaim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 118.706.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2011.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2011020902/12.

(110025570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Chaussures Eram S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 27, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 24.703.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011020921/10.

(110025503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Cofima Finance SA, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.742.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 février 2011.

Référence de publication: 2011020924/10.

(110025299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**EXSLB, Société Anonyme.**

Siège social: L-1363 Howald, 25, rue du Couvent.

R.C.S. Luxembourg B 21.778.

---

DISSOLUTION

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 3 décembre 2010 que:

- Madame Marie-Marthe BOEWINGER, sans état, demeurant à HOWALD, 26, rue du Couvent, a reçu décharge de ses fonctions de liquidatrice de la société EXSLB en liquidation
- La société est dissoute avec effet au 3 décembre 2010, et que sa radiation du RCSL sera sollicitée
- Les documents de la société seront conservés au moins pendant 5 ans à partir de la liquidation à 1363 HOWALD, 25, rue du Couvent

Pour extrait conforme

Maître Jean-Paul NOESEN

*Avocat à la Cour*

Référence de publication: 2011036432/17.

(100200823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

---

**Classica, S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.426.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CLASSICA S.A. S.P.F.

Société Anonyme - Société de gestion de patrimoine familial

Référence de publication: 2011020922/11.

(110025301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Colt Financial Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 47.052.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2011.  
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011020927/11.

(110025055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Déco-Peint Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3835 Schifflange, 13, rue d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 137.004.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Senningerberg, le 3 février 2011.

Référence de publication: 2011020935/10.

(110025732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Damovo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 127.003.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011020937/10.

(110025605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Rozea Lux Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 70.418.

**Paramafin S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 157.847.

**Juamca S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 157.848.

**Adro Beheer S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 157.849.

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh of December.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the company ROZEA LUX HOLDING S.A., having its registered office at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 70.418,

incorporated by deed of the notary Jacques DELVAUX, residing in Luxembourg, on the 9<sup>th</sup> of June 1999, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 677 of September 1999, and which articles of incorporation have been amended as follows:

- by deed of the same notary Jacques DELVAUX on the 16<sup>th</sup> of November 1999, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 77 of January 24, 2000;

- by deed of the same notary Jacques DELVAUX on the 22<sup>nd</sup> of December 1999, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 195 of March 7, 2000.

The corporate capital has been converted into Euro by decision of the extraordinary general meeting on the 13<sup>th</sup> of November 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 375 of March 7, 2002.

The meeting is president by Mr. P.J.H. HERMSE, director, residing professionally in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

The chairman appoints as secretary Mr. F.H.R. SONNENSCHNEIN, trust director, residing professionally in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon,

and the meeting elects as scrutineer Mr. I. BLOYS VAN TRESLONG, director, residing professionally in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholder(s) present or represented and the number of its (their) shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy (ies) will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the Board of Directors of the Company has decided in its meeting of November 18, 2010 to propose to the shareholders of the Company to split up the Company into three (3) new public limited companies (hereinafter referred to as the "New Companies", collectively or PARAMAFIN S.A., SPF, JUAMCA S.A., SPF et ADRO BEHEER S.A., SPF, individually), by contribution in kind of all assets and liabilities of the Company to the New Companies, with the following registered seats and social denominations:

- "PARAMAFIN S.A., SPF", having its registered office in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, with a corporate capital of TWO HUNDRED FORTY-ONE THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (€ 241.400.-), represented by two thousand four hundred fourteen (2.414) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (€ 100.-) each.

- "JUAMCA S.A., SPF", having its registered office in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, with a corporate capital of TWO HUNDRED FORTY-ONE THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (€ 241.400.-), represented by two thousand four hundred fourteen (2.414) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (€ 100.-) each.

- "ADRO BEHEER S.A., SPF", having its registered office in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, with a corporate capital of TWO HUNDRED FORTY-ONE THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (€ 241.400.-), represented by two thousand four hundred fourteen (2.414) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (€ 100.-) each.

- The Board of Directors of the Company has approved a split up proposal at its Meeting held on November 18, 2010 which has been published on November 25, 2010 in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations under number 2565.

The shareholder(s) of the Company has(ve) perfect knowledge of the split up proposal approved and submitted by the Board of Directors.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to execute the de-merger and to transfer all the assets and liabilities, without any exception, of the split company to the new public limited liability companies, i.e., "PARAMAFINS.A., SPF", "JUAMCA S.A., SPF" et "ADRO BEHEER S.A., SPF", with effect on January 1<sup>st</sup>, 2011, without any prejudice to the article 302 of the amended law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies.

2. Discharge to the directors and statutory auditor for the period ending on the date of the demerger Deed.

3. Determination of the place where the corporate books and documents of the split company are lodged and retained for the legal period.

4. Ratification of the decision taken by the board of directors to benefit from the provision of the article 296 of the amended law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies and to waive the issue of the independent auditor's report concerning the draft of demerger.

5. Approval of the incorporation of both new public limited liability companies and their articles of incorporation such as proposed in the draft of demerger.

6. Notice that the contributions in kind to the new public limited liability companies have been implemented based on the accounts ended November 18, 2010.

7. Approval that each one of the shareholders is allotted the shares of one of the new companies according to their participation in the share capital of the split company.

8. Appointment of the mandatories of the new companies resulting from the de-merger.

9. Determination of the registered office of the three new companies "PARAMAFIN S.A., SPF", "JUAMCA S.A., SPF" et "ADRO BEHEER S.A., SPF" at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

10. Miscellaneous.

After the meeting approved the foregoing, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to approve and execute the split up of the Company, according to articles 288 and 307 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies governing split of Luxembourg companies, by the transfer, following its dissolution without liquidation, of all assets and liabilities of the Company to three (3) new companies (hereinafter referred to as the "New Companies") to be incorporated under the name of "PARAMAFIN S.A., SPF", "JUAMCA S.A., SPF" et "ADRO BEHEER S.A., SPF", all three with registered office at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon with effect on January 1<sup>st</sup>, 2011 without any prejudice to the article 302 of the Law.

*Second resolution*

The meeting decides to give discharge to the Directors and the statutory auditor of the split Company for their mandates until this date.

*Third resolution*

The meeting decides that the book and accounts of the Company will be kept and retained for the legal period at the registered office of the split Company.

*Fourth resolution*

The meeting ratifies the decision of the board of Directors to waive the issue of the independent auditor's report in conformity with the article 296 of the Law.

*Fifth resolution*

The meeting resolves to approve that each one of the shareholders is allotted the shares of one of the new companies according to his participation in the share capital of the split company.

*Sixth resolution*

The meeting recognizes that the contributions to the new companies have been implemented based on the accounts ended November 18, 2010.

The contribution in kind have been subject to the reports of the company H.R.T. Révision S.A., having its registered office at L-1526 Luxembourg 23, Val Fleuri, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 51.238, dated December 21, 2010, which will remain attached to the present deed, and who conclude as follows:

For PARAMAFIN S.A., SPF:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports de EUR 241.400,00 ne correspond pas au moins au capital de EUR 241.400,00 représenté par 2.414 actions d'une valeur nominale de EUR 100,00 chacune de PARAMAFIN S.A., SPF à émettre en contrepartie."

For JUAMCA S.A., SPF:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports de EUR 241.400,00 ne correspond pas au moins au capital de EUR 241.400,00 représenté par 2.414 actions d'une valeur nominale de EUR 100,00 chacune de JUAMCA S.A., SPF à émettre en contrepartie."

For ADRO BEHEER S.A., SPF:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports de EUR 241.400,00 ne correspond pas au moins au capital de EUR 241.400,00 représenté par 2.414 actions d'une valeur nominale de EUR 100,00 chacune de ADRO BEHEER S.A., SPF à émettre en contrepartie. "

*Seventh resolution*

The meeting approves the allocation of the shares of the new companies to the shareholders of the split Company according to their participation in the share capital of the split company.

*Eighth resolution*

The meeting resolves to incorporate the New Companies and to draw-up the New Companies' bylaws according to the split up proposal, to be as follows:

2) PARAMAFIN S.A., SPF

L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon

**Art. 1. Form and Name.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of PARAMAFIN S.A., SPF (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Mamer, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Mamer by a resolution of the board of



directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 19 below.

**Art. 4. Corporate object.** The object of the Company is exclusively the acquisition, holding, management and realization of financial assets consisting of:

- financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 relative to contracts of financial warranties,
- cash and assets in any form whatsoever, held on an account; and
- granting loans and issuing guarantees within the limits of the law of May 11, 2007.

The Company shall not exercise any commercial activity and it shall not be involved in the management of any other company.

The Company shall take the necessary measures for saving its rights and will do the necessary operations of any kind within the limits of the corporate object or which favour it, remaining within the limits established by the law of 11 May 2007 relative to the creation of a Family Wealth Management Company (SPF).

**Art. 5. Share capital.** The corporate capital is set at TWO HUNDRED FORTY-ONE THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (€ 241.400.-), represented by two thousand four hundred fourteen (2.414) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (€ 100.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

**Art. 6. Transfer of shares.** The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 7. Meeting of the shareholders of the Company.** In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken or powers exercised by the General Meeting, shall be a reference to decisions taken or powers exercised by the single shareholder, as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last Friday of June at 2.00 p.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

**Art. 8. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.** The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 9. Management.** In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only, who does not need to be a shareholder of the Company.



Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The directors shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51 bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

**Art. 10. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Article 10 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

**Art. 11. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.** The resolutions passed by the Sole Director are documented and written minutes held at the company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

**Art. 12. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

**Art. 13. Delegation of powers.** The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 14. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by:

- (i) by the sole signature of the sole director, or
- (ii) the joint signatures of any two members of the Board or
- (iii) by the sole signature of the managing director regarding the daily management of the company, or
- (iv) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

**Art. 15. Statutory Auditor.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

**Art. 16. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> of January and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 17. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

**Art. 18. Dissolution and liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 8. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 19. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirement referred to in the Companies Act 1915 and the amendments hereto.

**Art. 20. Applicable law.** The Law of August 10<sup>th</sup>, 1915, on Commercial Companies and the Law of May 11, 2007 on the corporation for the management of family assets, as amended, shall apply, in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall terminate on the thirty-first of December 2010.

#### *Subscription and Payment*

The Splitting Company contributes its assets and liabilities to PARAMAFIN S.A., SPF according to the allocation described in the split-up proposal and the share capital of TWO HUNDRED FORTY-ONE THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (€ 241.400.-), represented by two thousand four hundred fourteen (2.414) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (€ 100.-) each, is allotted to Mr. R.A.F. VELTMEIJER.

#### *Extraordinary general meeting*

And at the time the above qualified appearing parties, representing the whole capital, are constituted into an Extraordinary General Meeting, and after having recognized themselves as duly convened, and after having noticed this one was duly constituted, they unanimously resolved as follows:

1. The number of directors is set at three and the number of auditor is set at one.
2. The following companies are appointed as directors:

- The company Van Lanschot Corporate Services S.A., having its registered office in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 38.990, represented by its permanent representative Mr. P.J.H. HERMSE, director, residing professionally in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, who can act in the name and on behalf of the Company.

- The company Van Lanschot Management S.A., having its registered office in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 38.991, represented by its permanent representative Mr. P.J.H. HERMSE, prenamed, who can act in the name and on behalf of the Company.

- The company HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., having its registered office in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 38.977, represented by its permanent representative Mr. P.J.H. HERMSE, prenamed, who can act in the name and on behalf of the Company.

3. The following company is appointed as auditor:

The company H.R.T. Révision S.A., having its registered office at L-1526 Luxembourg 23, Val Fleuri, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 51.238.

4. The mandates of the directors and of the auditor shall become void at the date of the Annual General Meeting which will approve the balance sheet covering the fiscal year 2015 of the company.

5. The statutory office of the company is set at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

3) JUAMCA S.A., SPF

L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon

**Art. 1. Form and Name.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of JUAMCA S.A., SPF (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Mamer, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Mamer by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 19 below.

**Art. 4. Corporate object.** The object of the Company is exclusively the acquisition, holding, management and realization of financial assets consisting of:

- financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 relative to contracts of financial warranties,
- cash and assets in any form whatsoever, held on an account; and
- granting loans and issuing guarantees within the limits of the law of May 11, 2007.

The Company shall not exercise any commercial activity and it shall not be involved in the management of any other company.

The Company shall take the necessary measures for saving its rights and will do the necessary operations of any kind within the limits of the corporate object or which favour it, remaining within the limits established by the law of 11 May 2007 relative to the creation of a Family Wealth Management Company (SPF).

**Art. 5. Share capital.** The corporate capital is set at TWO HUNDRED FORTY-ONE THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (€ 241.400.-), represented by two thousand four hundred fourteen (2.414) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (€ 100.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

**Art. 6. Transfer of shares.** The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 7. Meeting of the shareholders of the Company.** In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken or powers exercised by the General Meeting, shall be a reference to decisions taken or powers exercised by the single shareholder, as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last Friday of June at 2.00 p.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

**Art. 8. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.** The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 9. Management.** In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only, who does not need to be a shareholder of the Company.

Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The directors shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51 bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

**Art. 10. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Article 10 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

**Art. 11. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.** The resolutions passed by the Sole Director are documented and written minutes held at the company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

**Art. 12. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

**Art. 13. Delegation of powers.** The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 14. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by:

- (i) by the sole signature of the sole director, or
- (ii) the joint signatures of any two members of the Board or
- (iii) by the sole signature of the managing director regarding the daily management of the company, or
- (iv) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

**Art. 15. Statutory Auditor.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

**Art. 16. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> of January and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 17. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

**Art. 18. Dissolution and liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 8. In the event of a dissolution of the Company the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 19. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915 and the amendments hereto.

**Art. 20. Applicable law.** The Law of August 10<sup>th</sup>, 1915, on Commercial Companies and the Law of May 11, 2007 on the corporation for the management of family assets, as amended, shall apply, in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall terminate on the thirty-first of December 2010.

#### *Subscription and Payment*

The Splitting Company contributes its assets and liabilities to JUAMCA S.A., SPF according to the allocation described in the split-up proposal and the share capital of TWO HUNDRED FORTY-ONE THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (€ 241.400.-), represented by two thousand four hundred fourteen (2.414) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (€ 100.-) each, is allotted to Mr. J.H.M.J.F. PHILIPPEN.

#### *Extraordinary general meeting*

And at the time the above qualified appearing parties, representing the whole capital, are constituted into an Extraordinary General Meeting, and after having recognized themselves as duly convened, and after having noticed this one was duly constituted, they unanimously resolved as follows

1. The number of directors is set at three and the number of auditor is set at one.
2. The following companies are appointed as directors:
  - The company Van Lanschot Corporate Services S.A., having its registered office in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 38.990, represented by its permanent representative Mr. P.J.H. HERMSE, director, residing professionally in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, who can act in the name and on behalf of the Company.



- The company Van Lanschot Management S.A., having its registered office in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 38.991,

represented by its permanent representative Mr. P.J.H. HERMSE, prenamed, who can act in the name and on behalf of the Company.

- The company HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., having its registered office in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 38.977,

represented by its permanent representative Mr. P.J.H. HERMSE, prenamed, who can act in the name and on behalf of the Company.

3. The following company is appointed as auditor:

The company H.R.T. Révision S.A., having its registered office at L-1526 Luxembourg 23, Val Fleuri, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 51.238.

4. The mandates of the directors and of the auditor shall become void at the date of the Annual General Meeting which will approve the balance sheet covering the fiscal year 2015 of the company.

5. The statutory office of the company is set at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

ADRO BEHEER S.A., SPF

L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon

**Art. 1. Form and Name.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of ADRO BEHEER S.A., SPF (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Mamer, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Mamer by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 19 below.

**Art. 4. Corporate object.** The object of the Company is exclusively the acquisition, holding, management and realization of financial assets consisting of:

- financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 relative to contracts of financial warranties,
- cash and assets in any form whatsoever, held on an account; and
- granting loans and issuing guarantees within the limits of the law of May 11, 2007.

The Company shall not exercise any commercial activity and it shall not be involved in the management of any other company.

The Company shall take the necessary measures for saving its rights and will do the necessary operations of any kind within the limits of the corporate object or which favour it, remaining within the limits established by the law of 11 May 2007 relative to the creation of a Family Wealth Management Company (SPF).

**Art. 5. Share capital.** The corporate capital is set at TWO HUNDRED FORTY-ONE THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (€ 241.400.-), represented by two thousand four hundred fourteen (2.414) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (€ 100.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

**Art. 6. Transfer of shares.** The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 7. Meeting of the shareholders of the Company.** In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken or powers exercised by the General Meeting, shall be a reference to decisions taken or powers exercised by the single shareholder, as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last Friday of June at 2.00 p.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

**Art. 8. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.** The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 9. Management.** In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only, who does not need to be a shareholder of the Company.

Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51 bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

**Art. 10. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Article 10 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.



**Art. 11. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.** The resolutions passed by the Sole Director are documented and written minutes held at the company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

**Art. 12. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

**Art. 13. Delegation of powers.** The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 14. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by:

- (i) by the sole signature of the sole director, or
- (ii) the joint signatures of any two members of the Board or
- (iii) by the sole signature of the managing director regarding the daily management of the company, or
- (iv) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

**Art. 15. Statutory Auditor.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

**Art. 16. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> of January and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 17. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

**Art. 18. Dissolution and liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 8. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 19. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915 and the amendments hereto.

**Art. 20. Applicable law.** The Law of August 10<sup>th</sup>, 1915, on Commercial Companies and the Law of May 11, 2007 on the corporation for the management of family assets, as amended, shall apply, in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall terminate on the thirty-first of December 2010.

#### *Subscription and Payment*

The Splitting Company contributes its assets and liabilities to ADRO BEHEER S.A., SPF according to the allocation described in the split-up proposal and the share capital of TWO HUNDRED FORTY-ONE THOUSAND FOUR HUN-

DRED EURO (€ 241.400.-), represented by two thousand four hundred fourteen (2.414) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (€ 100.-) each, is allotted to Mr. A.P.J. VELTMEIJER.

*Extraordinary general meeting*

And at the time the above qualified appearing parties, representing the whole capital, are constituted into an Extraordinary General Meeting, and after having recognized themselves as duly convened, and after having noticed this one was duly constituted, they unanimously resolved as follows

1. The number of directors is set at three and the number of auditor is set at one.

2. The following companies are appointed as directors:

- The company Van Lanschot Corporate Services S.A., having its registered office in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 38.990,

represented by its permanent representative Mr. P.J.H. HERMSE, director, residing professionally in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, who can act in the name and on behalf of the Company.

- The company Van Lanschot Management S.A., having its registered office in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 38.991,

represented by its permanent representative Mr. P.J.H. HERMSE, prenamed, who can act in the name and on behalf of the Company.

- The company HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., having its registered office in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 38.977,

represented by its permanent representative Mr. P.J.H. HERMSE, prenamed, who can act in the name and on behalf of the Company.

3. The following company is appointed as auditor:

The company H.R.T. Révision S.A., having its registered office at L-1526 Luxembourg 23, Val Fleuri, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 51.238.

4. The mandates of the directors and of the auditor shall become void at the date of the Annual General Meeting which will approve the balance sheet covering the fiscal year 2015 of the company.

5. The statutory office of the company is set at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mamer, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROZEA LUX HOLDING S.A., avec siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.418,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX, de résidence à Luxembourg, en date du 9 juin 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 677 du 9 septembre 1999, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par ledit notaire Jacques DELVAUX en date du 16 novembre 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 77 du 24 janvier 2000;

- suivant acte reçu par ledit notaire Jacques DELVAUX en date du 22 décembre 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 195 du 7 mars 2000.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale extraordinaire en date du 13 novembre 2001, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 375 du 7 mars 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur P.J.H. HERMSE, directeur, demeurant professionnellement à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur F.H.R. SONNENSCHNEIN, directeur trust, demeurant professionnellement à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur I. BLOYS VAN TRESLONG, directeur, demeurant professionnellement à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que l'(les) actionnaire(s) présent(s) ou représenté(s) et le nombre d'actions qu'il(s) détient(nent) sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que le Conseil d'Administration de la Société a décidé lors de sa réunion du 18 novembre 2010 de proposer aux actionnaires de la Société la scission de la Société en trois (3) nouvelles sociétés anonymes (ci-après les "Nouvelles Sociétés", collectivement ou PARAMAFIN S.A., SPF, JUAMCA S.A., SPF et ADRO BEHEER S.A., SPF, individuellement) par apport en nature de tous les actifs et passifs de la Société aux Nouvelles Sociétés, qui auront le siège social et la dénomination sociale suivantes:

- "PARAMAFIN S.A., SPF", avec siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, au capital social de DEUX CENT QUARANTE ET UN MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 241.400.-), représenté par deux mille quatre cent quatorze (2.414) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-).

- "JUAMCA S.A., SPF", avec siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, au capital social de DEUX CENT QUARANTE ET UN MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 241.400.-), représenté par deux mille quatre cent quatorze (2.414) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-).

- "ADRO BEHEER S.A., SPF", avec siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, au capital social de DEUX CENT QUARANTE ET UN MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 241.400.-), représenté par deux mille quatre cent quatorze (2.414) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-).

- Le Conseil d'Administration de la Société a approuvé le projet de scission lors de sa réunion tenue le 18 novembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2565 du 25 novembre 2010.

L'(les) actionnaire(s) de la société a (ont) parfaite connaissance du projet de scission tel qu'il a été approuvé et soumis par le Conseil d'Administration.

IV. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision de réaliser la scission et de transférer le patrimoine actif et passif, sans exception ni réserve, de la société scindée aux sociétés anonymes nouvellement constituées, à savoir "PARAMAFIN S.A., SPF", "JUAMCA S.A., SPF" et "ADRO BEHEER S.A., SPF", avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011, sans préjudice des dispositions de l'article 302 de la loi sur les sociétés commerciales;

2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de l'assemblée générale extraordinaire qui actera la scission de la société;

3. Détermination des lieux de conservation des documents de la société scindée pendant le délai légal;

4. Ratification de la décision prise par le conseil d'administration de faire application de l'article 295 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de renoncer ainsi à l'émission d'un rapport d'auditeur relatif au projet de scission;

5. Approbation de la création des deux sociétés anonymes nouvelles et de leurs statuts tels que proposés dans le projet de scission;

6. Constatation que les apports aux sociétés anonymes nouvelles ont été faits sur base de la situation comptable arrêté au 18 novembre 2010;

7. Approbation que chacun des actionnaires se voit attribuer les actions d'une des nouvelles sociétés, le tout dans la stricte proportionnalité de leurs droits de propriété respectifs dans la société scindée.

8. Nomination des organes sociaux des sociétés résultant de la scission;

9. Fixation du siège de chacune des sociétés issues de la scission à savoir "PARAMAFIN S.A., SPF", "JUAMCA S.A., SPF" et "ADRO BEHEER S.A., SPF", à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon;

10. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'approuver et de réaliser la scission de la Société au sens des articles 288 et 307 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales par apport, par suite de sa dissolution sans liquidation, de l'universalité du patrimoine actif et passif de la Société à trois (3) sociétés nouvelles (ci-après les "Nouvelles Sociétés") à constituer sous les dénominations de "PARAMAFIN S.A., SPF", "JUAMCA S.A., SPF" et "ADRO BEHEER S.A., SPF", toutes trois avec siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 sans préjudice des dispositions de l'article 302 de la loi sur les sociétés commerciales.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire au compte de la société scindée pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide que les comptes et livres sociaux de la société scindée seront conservés pendant la période légale au siège social de la société scindée.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée ratifie la décision du Conseil d'administration de renoncer à la production d'un rapport de réviseur indépendant conformément à l'article 296 de la loi sur les sociétés commerciales.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'approuver la répartition des éléments d'actif et de passif de la Société aux Nouvelles Sociétés et d'approuver l'attribution et les conditions d'émission des nouvelles actions, conformément au projet de scission.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée constate et approuve la réalisation des apports sur base de la situation comptable arrêté au 18 novembre 2010.

Lesdits apports ont fait l'objet de rapports émis par la société H.R.T. Révision S.A., avec siège social à L-1526 Luxembourg 23, Val Fleuri, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 51.238, en date du 21 décembre 2010, annexés aux présentes qui concluent comme suit:

Pour PARAMAFIN S.A., SPF:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports de EUR 241.400,00 ne correspond pas au moins au capital de EUR 241.400,00 représenté par 2.414 actions d'une valeur nominale de EUR 100,00 chacune de PARAMAFIN S.A., SPF à émettre en contrepartie."

Pour JUAMCA S.A., SPF:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports de EUR 241.400,00 ne correspond pas au moins au capital de EUR 241.400,00 représenté par 2.414 actions d'une valeur nominale de EUR 100,00 chacune de JUAMCA S.A., SPF à émettre en contrepartie."

Pour "ADRO BEHEER S.A., SPF:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports de EUR 241.400,00 ne correspond pas au moins au capital de EUR 241.400,00 représenté par 2.414 actions d'une valeur nominale de EUR 100,00 chacune de ADRO BEHEER S.A., SPF à émettre en contrepartie."

#### *Septième résolution*

L'assemblée approuve que chacun des actionnaires se voit attribuer les actions d'une des nouvelles sociétés, le tout dans la stricte proportionnalité de leurs droits de propriété respectifs dans la société scindée

#### *Huitième résolution*

L'assemblée décide de constituer les trois Nouvelles Sociétés et d'établir les statuts de celles-ci conformément au projet de scission, comme suit:

PARAMAFIN S.A., SPF

L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de PARAMAFIN S.A., SPF (ci-après la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Mamer, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de la Mamer par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 19. ci-après.

**Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs, constitués:

- d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière,
- d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, et
- accorder des prêts et émettre des garanties dans les limites de la loi du 11 mai 2007.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale et ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une autre société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF).

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social est fixé à DEUX CENT QUARANTE ET UN MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 241.400.-), représenté par deux mille quatre cent quatorze (2.414) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 6. Transfert des Actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

**Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le dernier vendredi du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

**Art. 9. Administration de la Société.** Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou pour toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, à un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

L'article 10 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 11. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'Administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 14. Signatures autorisées.** La Société sera engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par:

- (i) la signature individuelle de l'administrateur unique, ou
- (ii) les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société, ou
- (iii) la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière de la société, ou
- (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.



**Art. 15. Commissaire aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 16. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre.

**Art. 17. Affectation des Bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 18. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 8. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 19. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 20. Droit applicable.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social se termine le trente et un décembre 2010.

#### *Souscription et paiement*

La Société apporte tous ses avoirs, activement et passivement, à PARAMAFIN S.A., SPF conformément à l'allocation définie au projet de scission et le capital social de DEUX CENT QUARANTE ET UN MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 241.400.-), représenté par deux mille quatre cent quatorze (2.414) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune, est attribué à Monsieur R.A.F. VELTMEIJER.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

L'actionnaire unique, représentant l'entière du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a immédiatement procédé à travers son mandataire à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire.

Ayant vérifié que l'assemblée était valablement constituée, il a décidé ce qui suit:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- La société Van Lanschot Corporate Services S.A., ayant son siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 38.990,

représentée par son représentant permanent Monsieur P.J.H. HERMSE, directeur, demeurant professionnellement à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, lequel peut agir au nom et pour le compte de la Société.

- La société Van Lanschot Management S.A., ayant son siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 38.991,

représentée par son représentant permanent Monsieur P.J.H. HERMSE, prénommé, lequel peut agir au nom et pour le compte de la Société.

- La société HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 38.977,

représentée par son représentant permanent Monsieur P.J.H. HERMSE, prénommé, lequel peut agir au nom et pour le compte de la Société.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire:

La société H.R.T. Révision S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg 23, Val Fleuri, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 51.238.



4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

5. Le siège de la Société est fixé à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

JUAMCA S.A., SPF

L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de JUAMCA S.A., SPF (ci-après la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Mamer, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de la Mamer par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 19. ci-après.

**Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs, constitués:

- d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière,
- d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, et
- accorder des prêts et émettre des garanties dans les limites de la loi du 11 mai 2007.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale et ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une autre société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF).

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social est fixé à DEUX CENT QUARANTE ET UN MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 241.400.-), représenté par deux mille quatre cent quatorze (2.414) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 6. Transfert des Actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

**Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le dernier vendredi du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

**Art. 9. Administration de la Société.** Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou pour toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration,

le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, à un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

L'article 10 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 11. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'Administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 14. Signatures autorisées.** La Société sera engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par:

- (i) la signature individuelle de l'administrateur unique, ou
- (ii) les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société, ou
- (iii) la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière de la société, ou
- (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 15. Commissaire aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 16. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre.

**Art. 17. Affectation des Bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 18. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 8. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 19. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 20. Droit applicable.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social se termine le trente et un décembre 2010.

#### *Souscription et Paiement*

La Société apporte tous ses avoirs, activement et passivement, à JUAMCA S.A., SPF conformément à l'allocation définie au projet de scission et le capital social de DEUX CENT QUARANTE ET UN MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 241.400.-), représenté par deux mille quatre cent quatorze (2.414) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune, est attribué à Monsieur J.H.M.J.F. PHILIPPEN.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

L'actionnaire unique, représentant l'entière du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a immédiatement procédé à travers son mandataire à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire.

Ayant vérifié que l'assemblée était valablement constituée, il a décidé ce qui suit:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- La société Van Lanschot Corporate Services S.A., ayant son siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 38.990,

représentée par son représentant permanent Monsieur P.J.H. HERMSE, directeur, demeurant professionnellement à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, lequel peut agir au nom et pour le compte de la Société.

- La société Van Lanschot Management S.A., ayant son siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 38.991,

représentée par son représentant permanent Monsieur P.J.H. HERMSE, prénommé, lequel peut agir au nom et pour le compte de la Société.

- La société HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 38.977,

représentée par son représentant permanent Monsieur P.J.H. HERMSE, prénommé, lequel peut agir au nom et pour le compte de la Société.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société H.R.T. Révision S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg 23, Val Fleuri, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 51.238.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

5. Le siège de la Société est fixé à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

4) ADRO BEHEER S.A., SPF

L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de ADRO BEHEER S.A., SPF (ci-après la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Mamer, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de la Mamer par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 19. ci-après.

**Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs, constitués:

- d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière,

- d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, et

- accorder des prêts et émettre des garanties dans les limites de la loi du 11 mai 2007.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale et ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une autre société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF).

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social est fixé à DEUX CENT QUARANTE ET UN MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 241.400.-), représenté par deux mille quatre cent quatorze (2.414) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 6. Transfert des Actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

**Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces statuts, toute

référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le dernier vendredi du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

**Art. 9. Administration de la Société.** Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou pour toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.



Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, à un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

L'article 10 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 11. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'Administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 14. Signatures autorisées.** La Société sera engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par:

- (i) la signature individuelle de l'administrateur unique, ou
- (ii) les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société, ou
- (iii) la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière de la société, ou
- (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 15. Commissaire aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 16. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre.

**Art. 17. Affectation des Bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés aux lieux et places choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 18. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 8. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être



des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 19. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 20. Droit applicable.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social se termine le trente et un décembre 2010.

#### *Souscription et Paiement*

La Société apporte tous ses avoirs, activement et passivement, à ADRO BEHEER S.A., SPF conformément à l'allocation définie au projet de scission et le capital social de DEUX CENT QUARANTE ET UN MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 241.400.-), représenté par deux mille quatre cent quatorze (2.414) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune, est attribué à Monsieur A.P.J. VELTMEIJER.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

L'actionnaire unique, représentant l'entière du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a immédiatement procédé à travers son mandataire à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire.

Ayant vérifié que l'assemblée était valablement constituée, il a décidé ce qui suit:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- La société Van Lanschot Corporate Services S.A., ayant son siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 38.990,

représentée par son représentant permanent Monsieur P.J.H. HERMSE, directeur, demeurant professionnellement à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, lequel peut agir au nom et pour le compte de la Société.

- La société Van Lanschot Management S.A., ayant son siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 38.991,

représentée par son représentant permanent Monsieur P.J.H. HERMSE, prénommé, lequel peut agir au nom et pour le compte de la Société.

- La société HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 38.977,

représentée par son représentant permanent Monsieur P.J.H. HERMSE, prénommé, lequel peut agir au nom et pour le compte de la Société.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société H.R.T. Révision S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg 23, Val Fleuri, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 51.238.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

5. Le siège de la Société est fixé à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 300 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, avoir vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société scindée ainsi que du projet de scission.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Mamer, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P.J.H. HERMSE, F.H.R. SONNENSCHNEIN, I. BLOYS VAN TRESLONG, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 décembre 2010. Relation: ECH/2010/2040. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 janvier 2011.

H. BECK.

Référence de publication: 2011003642/1335.

(110002812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

---

**DLM International, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.135.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DLM INTERNATIONAL S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011020955/12.

(110025771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Damovo Managed Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 130.749.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011020939/10.

(110025575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Donald Luxco s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.877.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011020941/10.

(110025629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Damovo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 81.249.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011020943/10.

(110025573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**New International Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 154.767.

---

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 6 décembre 2010, les décisions suivantes ont été prises:

1. La démission de Madame Nadia Weisslinger en sa qualité de gérante de catégorie A a été acceptée.
2. A été nommé pour une durée indéterminée:

*Gérant de catégorie A:*

Monsieur Hubert Weisslinger, gérant de sociétés, demeurant à La Palmeraie, F-34270 Cazeville

Suivant acte de donation entre vifs reçu par Maître Hugo TERRIN notaire à Poussan (France), en date du 6 décembre 2010, la répartition des parts sociales du capital de la société de droit luxembourgeois New International Investment Company S.à r.l. est la suivante:

Associés	Nombre de parts sociales
Hubert WEISSLINGER, gérant de société, demeurant à La Palmeraie F-34 270 Cazevieille . . . . .	200.000 parts sociales en usufruit
William WEISSLINGER, collègien, demeurant à La Palmeraie F-34 270 Cazevieille . . . . .	150.000 parts sociales en nue propriété
Alexia LOUTERBACH, étudiante, demeurant 76, rue Serge Lifar, Bâtiment E Appartement 33 à F- 34 080 Montpellier . . . . .	50.000 parts sociales en nue propriété
<b>TOTAL</b> . . . . .	<b>200.000 parts sociales</b>

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011036518/27.

(100200780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

**Iberlux Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.479.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

11, Boulevard Royal

B.P. 742

L-2017 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011021079/14.

(110025511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

**Damovo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 81.250.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011020945/10.

(110025574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

**Aquila S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Aquila S.A.).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 10.052.

L'an deux mille dix, le premier décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «AQUILA S.A.», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 10052, constituée suivant acte notarié en date du 31 mars 1972, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 115 du 8 août 1972. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 23 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 748 du 16 juillet 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Virginie MICHELS, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L1116 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Séverine HACKEL, maître en droit, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

- Modification de la dénomination sociale de la société en AQUILA S.A.-SPF et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

- Modification de l'article 21 des statuts.

- Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006.

- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la Société comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en «AQUILA S.A.-SPF».

*Troisième résolution*

En conséquence des deux résolutions précédentes, l'article 1<sup>er</sup>, l'article 4 et l'article 21 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «AQUILA S.A.- SPF».”

« **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes

mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

« **Art. 21.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 6, l'article 12 et le l'article 16 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 6. (premier alinéa).** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.»

« **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

« **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.»

Les dispositions relatives au capital autorisé sont supprimées dans l'article 5 des statuts, comme la période des cinq ans pour laquelle le conseil d'Administration a été autorisé à augmenter le capital souscrit est venue à expiration.

La dernière phrase de l'article 11 des statuts est supprimée purement et simplement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. GRISIUS, V. MICHELS, S. HACKEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15304. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011004116/104.

(110004043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

**DB Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.380.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2011.

Référence de publication: 2011020947/10.

(110025328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

**DB Valoren S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.379.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2011.

Référence de publication: 2011020948/10.

(110025329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

**Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 128.179.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.02.2011.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2011021015/12.

(110025790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**F&R S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9151 Eschdorf, 2A, um Hougeriicht.

R.C.S. Luxembourg B 128.415.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011021013/10.

(110025387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Ets. Hoffmann - Neu Combustibles S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6686 Mertert, 30, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 42.186.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011021007/10.

(110025532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Fleurs Backes Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 74.853.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011021016/10.

(110025649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Financial Fleurus Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 42.729.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2011.

Référence de publication: 2011021025/10.

(110024987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---